

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2008

Réception par le Prefet : 16/12/2008

Publication : 19/12/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2008-5-6-8

Séance du jeudi 11 décembre 2008

BUDGET PRIMITIF 2009 CO14 – RIVIERES, LACS, BARRAGES ET MILIEUX HUMIDES Parc d'Intervention en Matériel – Travaux (P.I.M.)

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date du 17 novembre 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire 7 300 000 € en Autorisation de Programme et 5 450 000 € en Crédits de Paiement au titre des programmes d'investissement en matière d'aménagement des rivières, lacs, barrages, milieux humides et SIG 2009, le détail étant précisé en annexe à la présente délibération ;
- décide d'inscrire au titre des crédits de fonctionnement 2009 en matière d'aménagement des rivières, lacs, barrages, milieux humides et SIG le montant global de 842 000 €, tel que précisé en annexe de la délibération ;
- décide de donner délégation à notre Commission Permanente pour la programmation de ces opérations, ainsi que pour approuver les conventions nécessaires pour ces différentes actions ;
- décide d'accepter la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de rivières et de renaturation lorsque les syndicats de rivière ou d'autres maîtres d'ouvrage

en font la demande, autorise le Président à signer les conventions de mandat afférentes et à solliciter tous les cofinancements disponibles (Agence de l'Eau, Etat,...) ;

- décide d'inscrire en recette le montant prévisionnel de 1 535 000 € ;
- approuve le réajustement des tarifs du PIM sur la base d'une augmentation de 5 % tel que figurant au rapport.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions